

SICAV AVENIR
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2026

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2026

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV AVENIR arrêtés au 30 JUIN 2026 faisant apparaître un total bilan de 1 187 856 Dinars et un actif net de 1 165 470 Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 30 juin 2026, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV AVENIR telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note 3-3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV AVENIR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires :

Par référence à l'article 2 du décret N° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPCVM et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous avons constaté qu'au 30 juin 2026 :

- Les liquidités et quasi-liquidités de la SICAV représentent 24,98% du total de l'actif dépassant ainsi le taux de 20% prévu par ledit article, et

BILAN

Au 30 Juin 2026

(Unité : Dinar Tunisien)

		<u>NOTE</u>	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
<u>ACTIF</u>					
AC1	Portefeuille titres	<u>4-1</u>	891 184	899 610	900 829
a-	Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		235 550	174 316	183 852
b-	Obligations et Valeurs assimilées		655 633	725 294	716 977
AC2	Placements monétaires et disponibilités		296 673	225 075	261 941
a-	Placements monétaires	<u>4-3</u>	202 466	202 682	242 971
b-	Disponibilités	<u>4-9</u>	94 207	22 393	18 970
AC3	Créances d'exploitation	<u>4-10</u>	0	672	1 025
TOTAL ACTIF			1 187 856	1 125 356	1 163 795
<u>PASSIF</u>					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	<u>4-7</u>	2 970	2 952	3 578
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	<u>4-11</u>	19 416	17 577	26 151
TOTAL PASSIF			22 387	20 529	29 729
<u>ACTIF NET</u>					
CP1	CAPITAL	<u>4-5</u>	1 140 749	1 083 372	1 092 636
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	<u>4-6</u>	24 721	21 455	41 430
a-	Sommes distribuables des exercices antérieurs		6	19	19
b-	Sommes distribuables de l'exercice		24 715	21 436	41 411
TOTAL ACTIF NET			1 165 470	1 104 827	1 134 066
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			1 187 856	1 125 356	1 163 795

- Les placements de la SICAV en parts ou actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières représentent 9,60% du total de l'actif net dépassant ainsi le taux de 5% prévu par ledit article.

Tunis, le 27 juillet 2026

Le commissaire aux comptes
ABC Audit & Conseil
Walid AMOR

ETAT DE RESULTAT

Au 30 JUIN 2026

(Unité : Dinar Tunisien)

	<u>Note</u>	Période du 01/04/2026 au 30/06/2026	Période du 01/01/2026 au 30/06/2026	Période du 01/04/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025
PR1 <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	4-2	20 652	32 959	14 527	29 760	57 251
a- Dividendes		9 190	9 190	1 782	4 237	6 662
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		11 462	23 768	12 745	25 523	50 589
PR2 <u>Revenus des placements monétaires</u>	4-4	3 566	7 648	3 905	7 767	16 162
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		24 218	40 606	18 432	37 527	73 413
CH1 <u>Charges de gestion des placements</u>	4-8	-2 021	-3 981	-1 964	-3 933	-7 891
REVENU NET DES PLACEMENTS		22 197	36 626	16 468	33 594	65 522
CH2 <u>Autres charges d'exploitation</u>	4-12	-5 930	-11 910	-6 320	-12 163	-24 105
RESULTAT D'EXPLOITATION		16 267	24 715	10 148	21 431	41 417
PR4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		6	-0	6	6	-6
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		16 273	24 715	10 153	21 436	41 411
PR4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-6	0	-6	-6	6
* Variation des +/- value potentielles sur Titres		5 494	14 088	-15 635	-12 129	-3 330
* +/- Values réalisées sur cession des titres		35 709	35 709	0	1 136	2 153
* Frais de négociation des titres		-217	-217	0	0	-20
RESULTAT NET DE LA PERIODE		57 252	74 295	-5 487	10 438	40 220

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Au 30 Juin 2026

Unité : Dinar Tunisien)

<u>DESIGNATION</u>	Période du 01/04/2026 au 30/06/2026	Période du 01/01/2026 au 30/06/2026	Période du 01/04/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025
AN1 <u>VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION</u>	57 252	74 295	-5 488	10 438	40 220
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	16 267	24 715	10 146	21 431	41 417
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	5 494	14 088	-15 635	-12 129	-3 330
AN1-C +/-VAL REAL...SUR CESSION DESTITRES	35 709	35 709	0	1 136	2 153
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-217	-217	0	0	-20
AN2 <u>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	-41 347	-41 347	-43 081	-43 081	-43 081
AN3 <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	564	-1 544	432	432	-112
a- <u>SOUSCRIPTIONS</u>	564	564	540	540	540
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	535	535	615	615	615
AN3-B Régularisation des sommes non distrib.	23	23	-83	-83	-83
AN3-C Régularisations des sommes distrib	6	6	8	8	8
b- <u>RACHATS</u>	0	-2 108	-108	-108	-652
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	0	-2 035	-123	-123	-738
AN3-G Régularisation des sommes non distrib.	0	10	17	17	100
AN3-H Régularisations des sommes distrib	0	-83	-2	-2	-14
VARIATION DE L'ACTIF NET	16 469	31 404	-48 138	-32 211	-2 973
AN4 <u>ACTIF NET</u>					
AN4-A DEBUT DE PERIODE	1 149 001	1 134 066	1 152 965	1 137 039	1 137 039
AN4-B FIN DE PERIODE	1 165 470	1 165 470	1 104 827	1 104 827	1 134 066
AN5 <u>NOMBRE D'ACTIONS</u>					
AN5-A DEBUT DE PERIODE	20 368	20 406	20 408	20 408	20 408
AN5-B FIN DE PERIODE	20 378	20 378	20 416	20 416	20 406
VALEUR LIQUIDATIVE	57,193	57,193	54,116	54,116	55,575
AN6 <u>TAUX DE RENDEMENT</u>	4,98%	6,56%	-0,48%	0,92%	3,54%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2026

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La SICAV AVENIR est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a reçu l'agrément du ministre des Finances, en date du 31 Décembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV AVENIR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV AVENIR » était confiée à la société « STB MANAGER », à partir du 16/07/2020 la gestion est confiée à « STB Finance » Intermédiaire en bourse. Le dépositaire étant la « STB ».

NOTE 2 : RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2026, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 30 Juin 2026, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 Juin 2026, ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30 Juin 2026.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

3- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2026, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurants au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 30 Juin 2026, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit:

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

3- 4 Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

3- 5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

4- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2026 à 891 184 DT contre 899 610 DT au 30/06/2025, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Coût d'acquisition	882 035	908 868	901 602
Actions et droits rattachés	140 891	171 308	171 308
Titres OPCVM	116 018	45 168	45 168
Obligations et valeurs assimilées	625 126	692 392	685 126
Plus ou moins-values potentielles	-16 991	-39 878	-31 079
Actions et droits rattachés	-17 233	-41 765	-33 629
Titres OPCVM	-4 126	-395	1 005
Obligations et valeurs assimilées	4 367	2 282	1 545
Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées	26 141	30 621	30 306
Total	891 184	899 610	900 829

L'état détaillé du portefeuille est présenté en Annexe 1.

4-2 Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG):

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, SICAV AVENIR présente ci-après les informations financières significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

a-Mode de gouvernance :

La gouvernance ESG de SICAV AVENIR s'inscrit dans le cadre organisationnel du groupe auquel appartiennent la SICAV, son gestionnaire la société « STB Finance » et son dépositaire la Société Tunisienne de Banque « STB ».

Dans ce contexte, le gestionnaire et le dépositaire entretiennent des échanges réguliers et continus visant à permettre une convergence progressive du dispositif ESG de la SICAV avec celui du groupe, notamment en matière de gouvernance et de gestion des risques de durabilité.

La société « STB Finance », en sa qualité de société de gestion, est responsable de l'intégration progressive des risques ESG dans le processus d'investissement, de l'identification et du suivi des risques de durabilité susceptibles d'affecter les portefeuilles, ainsi que de la transparence des informations communiquées aux porteurs de parts et aux autorités de tutelle.

La Société Tunisienne de Banque « STB », en tant que dépositaire, assure la conservation des actifs et le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire, sans intervenir dans les décisions d'investissement ni dans la définition de la stratégie ESG de la SICAV. Sa contribution porte sur le cadre de gouvernance via son contrôle interne et ses engagements en matière de responsabilité sociétale et de gestion des risques ESG au niveau du groupe.

Le Conseil d'Administration de la SICAV assurera la supervision globale des risques, y compris les risques liés à la durabilité. À ce titre, il est appelé à statuer sur la feuille de route ESG à mettre en œuvre afin d'assurer une mise en conformité progressive avec les exigences du CMF en matière d'informations ESG, en tenant compte du niveau de maturité des dispositifs existants.

La Direction Générale de la SICAV assurera la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route et des orientations stratégiques approuvées par le conseil d'administration. Elle veillera également à renforcer les considérations ESG dans le pilotage de l'activité.

b-Stratégie ESG :

En tant que SICAV, SIACV AVENIR est exposée aux facteurs ESG principalement de manière indirecte, à travers les activités des émetteurs et contreparties des instruments financiers détenus en portefeuille.

Dans une démarche progressive et en cohérence avec l'approche ESG du groupe, la SICAV visera notamment à intégrer les risques ESG dans l'analyse et la décision d'investissement, en complément des critères financiers classiques, et à renforcer progressivement la transparence vis-à-vis des investisseurs quant à la prise en compte de ces facteurs.

c-Gestion des risques et opportunités ESG :

Les risques et opportunités ESG seront appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité. À la date d'arrêté des états financiers trimestriels au 30/06/2026, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant une incidence financière significative immédiate sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la SICAV. Cette analyse fera l'objet d'un suivi et d'une actualisation périodiques.

d-Indicateurs ESG :

Pour la période close au 30 juin 2026, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information et de l'absence d'identification de risques ESG significatifs, la SICAV ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs formalisés.

Toutefois, la SICAV AVENIR prévoit de définir progressivement, en coordination avec le groupe, des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pertinents relatifs aux risques de durabilité, ainsi qu'un calendrier de déploiement progressif du dispositif de suivi et de reporting ESG.

4- 3 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 20 652 DT pour la période allant du 01/04/2026, au 30/06/2026, contre un montant de 14 527 DT du 01/04/2025, au 30/06/2025, et se détaillent ainsi :

Libellé	2ème trimestre 2026	30/06/2026	2ème trimestre 2025	30/06/2025	31/12/2025
Revenus des actions	2 200	2 200	0	2 455	4 880
Revenus des Titres OPCVM	6 990	6 990	1 782	1 782	1 782
Revenus des Obligations et valeurs assimilées	11 462	23 768	12 745	25 523	50 589
Total	20 652	32 959	14 527	29 760	57 251

4-4 Note sur les placements monétaires

Ce poste s'élève à 202 466 DT au 30/06/2026 contre 202 682 DT au 30/06/2025, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Placement à Terme	202 466	202 682	202 647
Bons de Trésor à Court Terme	0	0	40 324
Total	202 466	202 682	242 971

4-4-1 : Placements à Terme :

Ce poste s'élève à 202 466 DT au 30/06/2026 contre 202 682 au 30/06/2025, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Placement au 25/08/2026 (Taux 8,79%) 120 jours	202 466	0	0
Placement au 28/07/2025(Taux 9,71%) 91 jours	0	202 682	0
Placement au 26/01/2026 (Taux 9,29%) 91 jours	0	0	202 647
Total	202 466	202 682	202 647

4-5 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires totalisent 3 566 DT pour la période allant du 01/04/2026, au 30/06/2026, contre 3 905 DT du 01/04/2025, au 30/06/2025, et détaillent comme suit :

Libellé	2ème trimestre 2026	30/06/2026	2ème trimestre 2025	30/06/2025	31/12/2025
Intérêts/Placements à terme (*)	3 566	7 231	3 905	7 767	15 295
Intérêts/ Comptes de dépôt (*)	0	21	0	0	144
Intérêts/Bons de Trésor à Court Terme	0	396	0	0	723
Total	3 566	7 648	3 905	7 767	16 162

(*) Les données comparatives ont été défalquées pour une meilleure comparabilité.

4-6 Note sur le capital

Capital au 01-04-2026	
- Montant	1 099 206
- Nombre de titres	20 368
- Nombre d'actionnaires	11
Souscriptions	
- Montant	558
- Nombre de titres	10
- Nombre d'actionnaires nouveaux	0
Rachats effectués	
- Montant	0
- Nombre de titres	0
- Nombre d'actionnaires sortants	0
Autres effets s/capital	
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	5 494
- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	35 709
- Frais de négociation de titres	-217
Capital au 30-06-2026	
- Montant	1 140 749
- Nombre de titres	20 378
- Nombre d'actionnaires	11

4-7 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Sommes distribuables de l'exercice en cours	24 715	21 436	41 411
Sommes distribuables des exercices antérieurs	6	19	19
	24 721	21 455	41 430

4-8 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2026, à 2 970 DT contre 2 952 DT au 30/06/2025, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
- Gestionnaire	567	538	569
- Dépositaire	2 403	2 414	3 009
Total	2 970	2 952	3 578

4-9 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/04/2026, au 30/06/2026, 2 021 DT contre 1 964 DT du 01/04/2025, au 30/06/2025, et se détaillent ainsi :

Libellé	2ème trimestre 2026	30/06/2026	2ème trimestre 2025	30/06/2025	31/12/2025
- Rémunération du gestionnaire	1 727	3 396	1 670	3 348	6 711
- Rémunération du dépositaire	294	585	294	585	1 180
Total	2 021	3 981	1 964	3 933	7 891

4-10 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2026, à 94 207 DT contre 22 393 DT au 30/06/2025, et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Avoirs en banque	94 207	22 393	18 970
Total	94 207	22 393	18 970

4-11 Créances d'exploitation

Le solde de ce poste présente un solde nul au 30/06/2026 contre 672 DT au 30/06/2025, et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Dividendes à recevoir	0	348	348
Retenue à la source sur BTA	0	321	548
Retenue à la source sur Obligations	0	3	129
Total	0	672	1 025

4-12 Autres Créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2026, à 19 416 DT contre 17 577 DT au 30/06/2025, et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
TCL	192	122	131
Jetons des présence	7 143	6 460	11 593
Honoraires (CAC)	4 546	4 004	7 042
Autres créditeurs (CMF)	97	92	97
Etat retenue à la source	2 021	2 028	46
Publications diverses	5 417	4 871	7 241
Total	19 416	17 577	26 151

4-13 Note sur les autres charges

Les autres charges s'élèvent à 5 930 DT pour la période allant du 01/04/2026 au 30/06/2026 contre 6 320 DT du 01/04/2025, au 30/06/2025, et se détaillent ainsi :

Libellé	2ème trimestre 2026	30/06/2026	2ème trimestre 2025	30/06/2025	31/12/2025
- Rémunération d'intermédiaire et honoraires (CAC)	1 503	2 989	1 503	2 989	6 028
- Redevance CMF	290	571	281	563	1 128
- TCL	77	129	460	519	735
- Jetons des présence	2 539	5 050	2 539	5 050	10 183
- Publicité et publications	1 521	2 819	1 521	3 025	6 006
- Autres charges	0	353	17	17	25
Total	5 930	11 910	6 320	12 163	24 105

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « STB Finance ». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT de l'actif net par an.

5- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 190 Dinars TTC l'an.

5- 3 Prise en charge de frais de fonctionnement

A compter du 01/01/2019, la société prend en charge la rémunération des dirigeants, les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence, les publications légales et tous autres frais liés à sa gestion. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

Annexe 1

PORTEFEUILLE AU 30/06/2026

(Unité : en Dinars Tunisiens)

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2026	% Actif	% Actif Net
Actions			140 891,042	123 658,180	10,41%	10,61%
TN0002600955	STB	11 000	42 925,000	66 099,000	5,56%	5,67%
TN0007570013	EURO CYCLES	3 000	53 345,040	37 149,000	3,13%	3,19%
TN0007630015	SOTIPAPIER	7 673	44 621,002	20 410,180	1,72%	1,75%
Titres émis ou garantit par l'État			565 425,700	594 493,168	50,05%	51,01%
TNNI3UPDYO12	EMP NAT 2023 T2 AF	2 077	19 685,400	20 278,019	1,71%	1,74%
TNGB6J5LA0W7	EMP NAT 2024 T2 AF	1 500	15 000,000	15 147,452	1,28%	1,30%
TN0008000838	EMPT NAT 2021 B	1 500	150 000,000	160 531,069	13,51%	13,77%
TN0008000846	EMPT NAT 2021 C	120	120 000,000	128 520,592	10,82%	11,03%
TN0008000887	EMPT NAT 2 2021 A	300	1 485,000	1 585,796	0,13%	0,14%
TN5XXZZ454U2	EPT NAT 1 2022 CF	2 000	150 000,000	153 111,452	12,89%	13,14%
TNZBXQU5RZ91	EPT NAT 3 2021 AF	100	475,000	511,931	0,04%	0,04%
TNSUXW7EBUQ0	EPT NAT 3 2021 AV	1 954	9 183,800	10 016,125	0,84%	0,86%
TNYZO6UGUZ33	EPT NAT 3 2021 BF	209	19 804,000	21 705,314	1,83%	1,86%
TN5QHXZ8T348	EPT NAT 3 2021 BV	107	10 004,500	11 152,508	0,94%	0,96%
TNN0SOORH1F1	BTA 9,25% 14 JUIN 2031	73	69 788,000	71 932,910	6,06%	6,17%
Obligations			59 700,000	61 140,330	5,15%	5,25%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1	250	15 000,000	15 142,208	1,27%	1,30%
TN0002601219	STB 2020-1 C FIXE	300	6 000,000	6 108,493	0,51%	0,52%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	387	38 700,000	39 889,629	3,36%	3,42%
TITRES OPCVM			116 017,850	111 892,038	9,42%	9,60%
TN3A0J4BTFV3	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	276	30 728,950	30 333,228	2,55%	2,60%
TN0002600963	SICAV EPARGNANT	790	85 288,900	81 558,810	6,87%	7,00%
Total Général			882 034,592	891 183,716	75,02%	76,47%